

UCAPE – APPEL DE COTISATION 2022

Adhérer à l'UCAPE permet de faire état officiellement de sa qualité de membre.

Rappel : les cotisations pour l'UCAPE sont à régler en **année civile**.

ADHESION

RENOUVELLEMENT

Tarif des cotisations :

Si votre établissement compte un nombre d'élèves :

Inférieur à 500 élèves : le tarif est de 40€

Supérieur à 500 élèves : le tarif est de 80€

Frais de chancellerie : ils sont à payer uniquement par virement bancaire lorsque vous faites une demande de DEC (les frais de chancellerie doivent être versés au moment de la demande de DEC)

15€ par diplôme en primaire

25€ par diplôme en secondaire

Merci de veiller à toujours libeller votre virement de la manière suivante :

Nom Etablissement- ville-montant virement – raison du virement (adhésion, renouvellement ou DEC) – Si DEC : préciser la nature du diplôme (primaire, secondaire, etc ..) et la quantité.

Exple : Collège Ste Ursule/Lyon/275/DEC/secondaire/11 ou Collège Ste Ursule/Lyon/80/Renouvellement

Nom, qualité et signature du responsable :

Cachet de l'établissement :